

Inter territorialité, quelle organisation ?

L'UNADEL est très attachée à la coopération horizontale entre acteurs, c'est dans son ADN. Soutenant le développement local, elle s'appuie sur les territoires organisés que sont les collectivités territoriales et leurs regroupements. Chacun de ces territoires est pris dans un ensemble plus vaste à la coordination duquel elle doit contribuer. On peut parler de « devoir d'articulation », ou encore de « politique des échelles » (Brenner, 1999). Ces espaces sont à géométrie variable selon les sujets, bassin de vie, bassin de mobilité, bassin économique, bassins versants, massif forestier, montagneux, vallées, territoires de SCOT (schémas de cohérence territoriale) etc...

Pour gérer l'inter territorialité, la contractualisation / le conventionnement sont les modes techniques dominants, mais il existe de nombreuses autres formes d'organisation plus ou moins abouties, plus ou moins imposées et formalisées à l'instar des syndicats mixtes, des PETR, des réseaux, des chartes, des espaces de dialogue, etc. Quoiqu'il en soit, les ressorts de celles-ci sont l'articulation, l'interface, le réseau de territoires, avec des formes différenciées selon les contextes d'inter territorialité.

C'est une question complexe à géométrie variable.

Accompagner les enjeux interterritoriaux est un objectif qui s'ajoute aux organisations existantes, elle ne les fait pas disparaître. Ces questions ont été exposées et démontrées depuis plusieurs années maintenant. Elles restent d'actualité. Il convient de les aborder avec beaucoup de souplesse, de volonté et de robustesse.

Trois enjeux sont soulevés et font l'objet de propositions :

1. Si la libre administration des collectivités est l'un des principes fondateurs de la décentralisation, **la libre administration de leur mise en relation, de leur coopération ne l'est pas**. Au regard de la complexité du paysage actuel, laisser aux différents niveaux de collectivités et d'EPCI, la capacité et l'autonomie pour organiser les modalités de leur dialogue, de leur coopération interterritoriale, voire de leurs réseaux irait dans le sens d'une plus grande responsabilisation, sans s'obliger à prévoir par avance tous les cas de figure et risquer d'en laisser de côté.

Dès lors, il ne serait plus nécessaire de définir a priori les modalités de traitement des enjeux interterritoriaux.

NB : L'articulation et la coopération entre collectivités de différentes échelles pourrait se justifier au regard de leurs compétences respectives et de leurs chefs de filat, le cas échéant, pour éviter le risque de qualification de tutelle.

2. La coopération interterritoriale lorsqu'elle se formalise à tendance à se faire entre collectivités, entre pairs. Or, une grande partie des réseaux qui dépassent les limites du cadre territorial sont portés par des acteurs relevant de la sphère économique privée, en particulier dans la gestion technique des réseaux. **La coopération et le dialogue mixte public/privé** sont aujourd'hui très encadrés. Sur ce point, **des ouvertures** pourraient être faites pour faciliter le dialogue.

3. Enfin, pour reprendre l'expression de Martin Vanier : « le laboratoire social déborde des territoires » dans les pratiques individuelles et collectives. La population, les ménages vivent dans plusieurs territorialités. Ils sont les grands absents des lieux de régulation des enjeux territoriaux et interterritoriaux.

Au moment où le monde se trouve face à une « crise civilisationnelle » pour reprendre l'expression de Stéphane Labranche, la qualité du dialogue et de la relation entre les élus et les citoyens est un enjeu majeur.

De nombreux travaux montrent le désir manifesté par les citoyens d'être partie prenante de l'action locale, le désir d'être entendu dans une démocratie « du faire ». **L'accès et l'association des citoyens organisés en associations ou en réseau aux réflexions et au dialogue interterritorial serait une réelle avancée.**

Nos propositions en résumé :

- *Reconnaître un principe de libre administration des collectivités à organiser les modalités de prise en compte de l'inter territorialité,*
- *Assouplir les conditions d'un dialogue mixte public privé sur ces sujets*
- *Favoriser l'association de la société civile organisée à cette prise en compte du besoin de développer les coopérations à l'échelle interterritoriale.*

Fiche Proposée par l'UNADEL le 10 mars 2024